

Encadré 8: Caractéristiques d'un plan simple de gestion forestière

Un plan de gestion communautaire des forêts doit être :

Utile : un plan de gestion doit contenir uniquement les opérations essentielles de gestion forestière à effectuer en vue d'atteindre les objectifs des utilisateurs. Cela veut dire que les objectifs doivent être clairement définis dans le plan de gestion. Aucune activité superflue ne devra être mentionnée.

Simple : (facile à comprendre) : un plan de gestion ne devra pas contenir des termes incompréhensibles pour les utilisateurs. Il ne devra pas contenir de données (de l'inventaire ou de l'enquête forestière) inutiles pour les groupes d'utilisateurs dans le cadre de la gestion de leur forêt.

Indépendant : (établi par les utilisateurs) : les premiers gestionnaires de la forêt sont les Institutions de gestion forestière (IGF) ou les utilisateurs. Cela veut dire que le plan ne devra pas être imposé de l'extérieur. Les utilisateurs eux-mêmes doivent le produire. Les techniciens ne seront que des facilitateurs.

Réaliste : (peut être exécuté par les utilisateurs) : le groupe d'utilisateurs devra décider s'il peut réellement exécuter une opération avant de l'inclure dans le plan de gestion. Par exemple, si la forêt couvre une très grande superficie, une opération telle que la plantation d'enrichissement doit être effectuée dans une petite portion de la forêt (par exemple, un block ou compartiment exploitable) chaque année, plutôt que dans l'ensemble de la zone forestière. Les activités ne devront pas être trop coûteuses pour la communauté. Les dispositions de financement préalables devront être prises si les activités dépassant les capacités financières de la communauté doivent être mises dans le plan.

Flexible : un plan de gestion est un document de travail. Les utilisateurs apprendront par expérience ce qui est réalisable ou pas. Les utilisateurs devront être encouragés à ajuster le plan en fonction de ces expériences (toutefois, les changements majeurs doivent être approuvés par le Ministère).

Participatif : bien que les représentants clés de l'Institution de gestion des forêts (IGF) et de la communauté préparent initialement le plan de gestion, d'autres membres de la communauté doivent avoir l'opportunité de faire des commentaires et des modifications durant des réunions de petits groupes et lors des assemblées communautaires plus larges.

Source : FAO, 2002

3.5 Souligner et prendre en compte les aspects environnementaux et socio-économiques de la gestion communautaire des forêts

Pour que la GCF soit attrayante pour les parties prenantes, elle doit démontrer son potentiel à contribuer à l'amélioration des moyens

d'existence, que ce soit à travers la création des revenus ou l'utilisation des bénéfices non-monétaires produits par les biens et services forestiers. Afin d'accroître la contribution des forêts au développement économique et à l'amélioration des moyens d'existence, plusieurs communautés se sont engagées dans une gamme variée de petites entreprises forestières. Alors que la majorité de ces entreprises sont dans le secteur informel, l'on assiste à une tendance de plus en plus répandue à les intégrer dans l'économie générale, en particulier lorsque les produits et services offerts sont de grande valeur et ont des marchés locaux et internationaux importants. Cela a également entraîné le développement ou l'émergence d'un grand nombre de partenariats entre la communauté et le secteur privé dans diverses parties du monde dans le but de renforcer les capacités de gestion commerciale et de marketing des entreprises. Le développement et la croissance de petites entreprises forestières génère la demande pour une gamme variée de services de développement d'entreprise tels que :

- Les services d'appui au développement d'entreprise ;
- Des services de transport et de communication adéquats en particulier pour le marketing ;
- L'accès au micro-crédit et à d'autres services financiers ;
- Les capacités et compétences de gestion d'entreprise ;
- Les aptitudes de négociation de contrat et de partenariat ;
- Les services et compétences de gestion financière.

Ainsi, l'institutionnalisation de la GCF doit également inclure les éléments suivants :

- Les politiques et réglementations soutenant les entreprises communautaires ;
- Les directives pour les entreprises communes et d'autres partenariats ;
- Les politiques préconisant le développement des services micro-financiers pour améliorer l'accès des communautés à des services financiers pertinents et abordables ;
- Des directives claires sur les mécanismes de partage des bénéfices pour assurer que les bénéfices ne reviennent pas à un seul groupe d'utilisateurs ;
- Des procédures et des directives claires pour l'utilisation des forêts et l'exploitation des produits pour prévenir la surexploitation ;
- Le développement des capacités des institutions locales de gestion pour surveiller et régler les utilisations commerciales et autres utilisations des forêts et des produits forestiers.
- Le développement des capacités des institutions locales de gestion

afin de faciliter et d'équilibrer l'utilisation des forêts et les besoins environnementaux et de subsistance. Cette démarche devra inclure les plateformes de revue des objectifs et pratiques en matière de gestion forestière pour la prise en compte des circonstances et des besoins changeants des différents groupes d'utilisateurs (plateformes pour l'apprentissage collaboratif, le développement de stratégies adaptatives et le développement de consensus au niveau communautaire).

Les stratégies pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux et socio-économiques de la GCF doivent assurer que le gouvernement et la communauté effectuent les tâches suivantes de manière conjointe :

- Le suivi continu de la dynamique à long terme des forêts dans le cadre de la gestion communautaire et sous d'autres régimes de gestion sur des sites sentinelles à travers les gradients écologiques et socio-économiques dans l'ensemble de la région.
- L'évaluation des forces et faiblesses des forêts communautaires dans le contexte de questions environnementales plus larges telles que le changement climatique, la gestion des bassins versants, la conservation de la biodiversité, la dégradation des terres/la lutte contre la désertification, etc. ;
- L'expansion des opportunités de marchés pour les communautés forestières et les petites opérations forestières ;
- Le développement d'indicateurs communautaires pour la surveillance et l'évaluation de la performance de la GCF en termes de durabilité environnementale, d'amélioration des moyens d'existence et de croissance économique.

3.6 Améliorer les services d'appui aux parties prenantes

Pour permettre aux parties prenantes de contribuer de manière effective et efficiente à l'institutionnalisation et à la mise en œuvre de la GCF dans la région, les services clés requis incluent le développement des capacités et un financement durable. Ces éléments sont examinés ci-après ainsi que les bénéfices potentiels à tirer de la coopération régionale.

Autonomiser les parties prenantes par le biais du savoir en renforçant la recherche participative et le développement des capacités

L'appui technique aux communautés impliquées dans la GCF par les institutions nationales, par exemple les administrations forestières publiques (AFP) et les institutions de recherche, est souvent très limité, soit en raison des mandats vagues de ces institutions relativement à la GCF ou en raison du manque de ressources et du personnel possédant le savoir et l'expérience adéquats. En raison de la participation limitée des parties prenantes au développement de programmes didactiques et de programmes de recherche, les programmes de recherche dans la plupart des pays continuent de cibler des besoins forestiers traditionnels. Afin de renforcer l'appui des programmes de recherche et de développement des capacités à la GCF, il est nécessaire de :

- Promouvoir la recherche participative afin d'assurer que les besoins des communautés sont intégrés aux plans de recherche. Cela peut être mieux réalisé en impliquant les représentants de la communauté dans la planification de la recherche ;
- Développer une stratégie de renforcement des capacités pour améliorer les compétences et capacités des personnes et des institutions de formation ;
- Inclure le concept et la stratégie de la GCF dans le curriculum forestier et améliorer les capacités des formateurs à développer des supports de formation pertinents en matière de GCF ;
- Évaluer les besoins en capacités à tous les niveaux (local, national et régional), en mettant l'accent sur l'autonomisation de la communauté ainsi que la formation en réorientation pour les professionnels et le personnel technique, pour actualiser leurs compétences techniques et leurs capacités à coopérer avec les communautés ;
- Documenter et exploiter le savoir traditionnels, les technologies et les dispositions institutionnelles ;
- Apprendre des cas positifs (et les exploiter) tels que l'expérience de l'Afrique centrale avec le "Guide pour la formation en gestion participative des ressources naturelles", l'expérience sahélienne avec le Centre de formation soutenu par le PNUD et la FAO sur le développement des capacités communautaires de gestion participative des forêts naturelles à Nabilpaga-Yargo au Burkina Faso, et les expériences similaires dans d'autres sous-régions.

Développer et mettre en œuvre une stratégie pour le financement durable

La foresterie communautaire durable est confrontée à des contraintes sévères dans le contexte actuel des marchés mondiaux. Même avec le progrès enregistré dans le développement de petites et moyennes entreprises forestières, la GCF pourrait ne pas être suffisamment compétitive et économiquement viable. Des mécanismes de financement innovateurs et durables sont nécessaires pour permettre à la GCF de concurrencer avec succès et prospérer afin de bénéficier aux parties prenantes.

Le financement durable en appui à la promotion de la GCF nécessitera plus que la simple mobilisation des ressources de l'État et des donateurs traditionnels. En plus de la génération traditionnelle des revenus à travers le commerce des produits forestiers ligneux et non ligneux, il est nécessaire d'exploiter des mécanismes de financement nouveaux et émergents tels que la compensation pour les initiatives de conservation, c'est-à-dire les mécanismes non-commerciaux (p. ex. le FEM, les Fonds fiduciaires de conservation, etc.) et les mécanismes commerciaux de rétribution des services rendus par les écosystèmes (p. ex. les marchés pour la fixation du carbone, y compris les opportunités du mécanisme REDD, les services de bassins versants, les loisirs, la conservation de la biodiversité, etc.). Ces options sont discutées en détail dans la section sur les questions émergentes.

Quelle que soit la source réelle du financement externe, la mise en œuvre de la GCF devrait souligner le besoin d'établir également un Fonds forestier local pour la durabilité de l'approche. Le Fonds forestier national de la Gambie (*National Forest Fund – NFF*) en est un bon exemple. Dans ce cas, toute recette produite par la GCF est soumise à une taxe de 15 pourcent qui alimente le Fonds. Sur les bénéfices nets (après-impôt) reçus par la communauté participante, 40 pourcent doivent être réinvestis dans les activités de développement de la FC, et les 60 pourcent restants doivent revenir aux activités de développement de la communauté ou du village (Camara, 2009).

Exploiter la croissance de la coopération régionale et internationale en Afrique sub-saharienne

Plusieurs stratégies, programmes et projets sur la GCF et d'autres initiatives forestières existent en Afrique sub-saharienne. Toutefois, les activités en

cours ont lieu principalement aux niveaux local et national. Les mécanismes opérationnels de partage des informations, d'apprentissage mutuel et de coordination aux niveaux sous-régional et continental sont absents. Le rôle de coordination générale de la FAO vers la fin des années 1990 et au début des années 2000 dans l'organisation d'ateliers internationaux sur la foresterie communautaire en Gambie et en Tanzanie a été décisif dans la sensibilisation et l'appui pour la GCF en Afrique. Il est nécessaire d'établir une plateforme et des mécanismes régionaux pour la coopération sur la GCF en Afrique. Un tel mécanisme contribuerait à réaliser les objectifs suivants :

- Exploiter les expériences riches et diverses existant au niveau national sur la GCF afin de mettre à jour les leçons apprises, améliorer la visibilité et promouvoir la coopération pour l'expansion future de la GCF ;
- Assurer la cohérence régionale dans la compréhension et la vision de la GCF ;
- Examiner les contraintes existantes et émergentes et les opportunités de promotion de l'utilisation et de la mise en œuvre de ces directives ;
- Initier la sensibilisation sur les directives et promouvoir leur dissémination à travers des fora et mécanismes régionaux et internationaux ;
- Développer des programmes pour la dissémination des présentes directives et leur mise en œuvre aux niveaux national et régional où un appui supplémentaire est nécessaire ;
- En plus du Plan d'action du NEPAD pour l'environnement, intégrer la GCF dans les politiques, programmes et projets forestiers sous-régionaux tels que le plan de convergence de la COMIFAC en Afrique centrale, le Dialogue forestier en Afrique de l'ouest, l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel ;
- Intégrer la GCF (et d'autres questions forestières prioritaires) dans les politiques agricoles et les programmes d'investissement sous-régionaux du PDDAA.

3.7 Anticiper et prendre en compte les questions émergentes

Des questions nouvelles et émergentes peuvent offrir à la GCF l'opportunité de se développer considérablement dans l'avenir. Une question importante qui a émergé durant la décennie écoulée a été le marché pour les services écosystémiques y compris la protection des bassins versants, la biodiversité et le carbone. Il est nécessaire, au niveau national, de passer en revue les

politiques, cadres juridiques et institutions du secteur forestier et de les aligner sur les autres secteurs afin d'assurer un cadre favorable à travers lequel la GCF peut profiter de ces opportunités. Les opportunités de partenariat avec le secteur privé émergent également en rapport avec les tendances d'intérêt accru pour la certification des produits forestiers. Les gouvernements doivent donc fournir un cadre politique favorable pour que les compagnies privées puissent faire des affaires avec les communautés locales d'une manière socialement responsable. Bien qu'il soit manifestement trop tôt pour offrir une direction détaillée sur le mode d'incorporation des questions émergentes dans la GCF, il est important qu'elles soient reconnues et prises en compte comme questions clés pouvant influencer le développement futur de la GCF.

Au cours des années récentes, le développement des Paiements des services environnementaux (PSE) comme source potentielle de recettes provenant de la Gestion durable des forêt (GDF) et pour son financement, a pris de l'ampleur. La rémunération des services écosystémiques forestiers implique le dédommagement des propriétaires d'une forêt (ou d'autres écosystèmes) en échange pour la fourniture ou le maintien de certains services environnementaux (Wunder, 2005). Alors que ces paiements existent depuis longtemps pour les services de loisirs, ils sont actuellement adoptés pour d'autres services telles que la protection des bassins versants, la fixation du carbone, la conservation de la biodiversité et la beauté du paysage. Divers mécanismes de rémunération réglementaires, commerciaux et volontaires pour ces services environnementaux forestiers ont été introduits au cours de la décennie écoulée. La plupart de ces mécanismes ont été développés à travers le monde, et dans les meilleurs des cas, ils ont entraîné l'amélioration de la gestion des ressources et le développement économique (Wunder *et al.*, 2008).

Malheureusement, en Afrique, l'utilisation des PSE est encore à ses débuts et est limitée aux paiements pour les services de loisirs, la conservation de la biodiversité étant la plus développée. L'écotourisme peut être considéré comme un type de rétribution volontaire pour les services environnementaux dans la mesure où les gestionnaires des ressources reçoivent des bénéfices (sous forme de revenus supplémentaires, de formations, d'amélioration des services de santé et d'éducation, et des emplois réguliers bien rémunérés), en échange pour la protection de la

beauté du paysage et de la biodiversité des forêts où ils vivent. Dans ce cas, les acheteurs du service sont les touristes environnementaux et les organisations qui fournissent les fonds à investir dans les infrastructures de ces zones ou pour appuyer la création d'entreprises touristiques communautaires.

Durant les 35 dernières années, un nombre de projets de GCF basés sur l'écotourisme et la conservation de la biodiversité ont été développés. Des exemples incluent le projet forestier de Bwindi en Ouganda où les communautés gèrent une zone forestière pour la conservation des gorilles et bénéficient des entreprises écotouristiques qu'elles ont développées. Les paiements pour les autres services environnementaux, en particulier les services de bassins versants et la fixation du carbone sont un phénomène plus récent et l'expérience dans ce domaine en Afrique est limitée. Toutefois, il existe déjà suffisamment d'exemples qui ont montré que les PSE ont le potentiel d'accroître les valeurs forestières et les bénéfices pour les communautés dans le cadre de la GCF. Des exemples de rétributions pour les services de bassins versants sont les suivants : (i) le Programme sud africain *Working-for-Water* ('Travailler pour l'eau') qui implique la lutte contre les espèces envahissantes étrangères dans les bassins versants pour protéger les ressources en eau et assurer l'approvisionnement en eau et ; (ii) le projet de protection des bassins versants de Kimani en Tanzanie (van Wilgen *et al.*, 2001). Cependant, le développement des mécanismes de paiement des services de bassins versant a été très lent en Afrique en raison des revenus faibles, des petits marchés et des capacités institutionnelles insuffisantes. Alors que les communautés peuvent gérer les forêts pour les services de protection des bassins versants, il est nécessaire de développer les marchés locaux pour ces services et de les intégrer avec d'autres utilisations des forêts telles que la récolte des PFNL afin d'accroître les bénéfices des investissements de la gestion.

La situation est similaire en ce qui concerne la fixation du carbone. L'ampleur des préoccupations relatives au changement climatique à l'échelle mondiale a suscité l'intérêt général pour les forêts en raison de leur rôle en tant que puits de carbone (ou comme sources de carbone lorsqu'elles sont détruites). Le paiement pour la fixation du carbone pour atténuer le changement climatique est l'un des marchés de services environnementaux les plus dynamiques au monde. En Afrique, il existe désormais un nombre

de projets d'échange de carbone impliquant les communautés locales. Les projets communautaires de fixation du carbone peuvent fournir des bénéfices économiques substantiels aux communautés locales sous forme de revenus monétaires ainsi qu'à travers l'accès aux PFNL produits par les activités forestières. Par exemple, dans le Projet communautaire de carbone de Nhambita, au Mozambique (Encadré 9), les ménages locaux perçoivent un paiement monétaire de 242,60\$ par hectare sur une période de sept ans pour le carbone séquestré dans leurs champs.

Encadré 9: Utilisation communautaire des terres de Miombo et gestion du carbone – Projet pilote de Nhambita (Mozambique)

Nhambita est une petite communauté située près du parc national de Gorongosa, dans la province de Sofala au Mozambique. Le projet pilote d'utilisation communautaire des terres et de gestion du carbone de Miombo a pour but de développer les pratiques forestières et d'utilisation des terres qui font la promotion des moyens d'existence ruraux durables en partenariat avec les communautés rurales de manière à améliorer les conditions de vie et à évaluer le potentiel de ces activités à générer des réductions d'émissions de carbone vérifiables. Le projet a été lancé en 2003 sous forme de collaboration entre la compagnie environnementale Enviro-trade Ltd et l'Université d'Edinburgh. Le projet est soutenu par la Commission européenne. Le projet est une collaboration entre plusieurs organisations dont l'Université d'Edinburgh, le Centre d'Edinburgh pour la gestion du carbone, Enviro-trade (Royaume uni), le Centre international pour la recherche en agroforesterie, et l'Administration du Parc national de Gorongosa (Mozambique).

Les cultivateurs et les communautés forestières gèrent le plantage et l'entretien des arbres en échange des recettes de la vente des compensations des émissions de carbone aux clients du monde développé à l'aide de la méthodologie du Plan Vivo développé par le Centre d'Edinburgh pour la gestion du carbone. Le Plan Vivo est un système de gestion du carbone qui a été développé pour les petits exploitants dans le cadre du Projet *Scolel Te* au Mexique en 1996. Le Plan Vivo est un Fonds fiduciaire qui fournit l'assistance technique et financière aux exploitants locaux pour qu'ils prennent en charge les activités forestières/agroforestières et vendent, en leur nom, les compensations des émissions de carbone ainsi générées.

L'attention croissante dont jouit la compensation en vue de la réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts (REDD) dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le changement climatique a accru les opportunités pour les pays et les communautés locales de bénéficier des paiements pour les stocks de carbone. Toutefois, il existe encore un nombre de questions à clarifier et à résoudre avant que les communautés puissent bénéficier de ces opportunités dans le cadre de la GCF. Au titre de ces questions :

- Les incertitudes relatives au mode de distribution des paiements pour les crédits REDD aux communautés locales ; et
- Les autres bénéfices que les communautés peuvent tirer des mécanismes REDD ;
- Comment garantir que la majorité des paiements n'est pas accaparée par les élites ou l'État;
- Quelles autres activités de subsistance basées sur la forêt sont compatibles avec le mécanisme REDD et comment ce mécanisme affectera-t-il la contribution globale des forêts aux moyens d'existence des communautés.

Un certain nombre de pays, tels la Tanzanie, la Zambie et la République démocratique du Congo ont participé aux projets pilotes du mécanisme REDD avec l'appui des Nations unies et de la Banque mondiale. Ainsi, il sera important pour les pays de partager les leçons et expériences sur le mode d'intégration du mécanisme REDD à la GCF. Il s'agit là d'une raison supplémentaire pour l'établissement d'une plateforme régionale de coopération sur la GCF en Afrique.

RÉFÉRENCES

AFORNET, 2005. Community based forest management in Sub-Saharan Africa : Lessons learnt on Sustainable Forest Management in Africa. Policy brief No 3. Royal Swedish Academy of Agriculture and Forestry (KSLA), Halmstad tryckeri AB.

Blomley, T. and Ramadhani, H., 2006. Going to scale with Participatory Forest Management: early lessons from Tanzania. International Forest Review: 8 93-100.